

Etablissement public industriel et commercial (EPIC)
 « Office de tourisme intercommunal (OTI) Corbières Salanque Méditerranée »
 Siège social : Zone artisanale de Clairà – 41, chemin du Mas Bordas – 66530 CLAIRA

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité de direction du 04/05/2023 Délibération N°2023_04_05_6
Objet de la délibération : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023	

Le 05 avril 2023, à 18h00 heures, le comité de direction, dûment convoqué, s'est réuni au siège, à Clairà, sous la présidence de M. Michel LARREGOLA, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 23 mars.

Conformément à l'article R 133-6 du code du tourisme, cette séance n'est pas publique.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 13

Mme BERTRAND BERGE Sabine, M. BROSSIER Thierry, Mme FABRE Béatrice, Mme FRAIHAT Natacha, M. GIBERT Jean-Michel, Mme GONZALES Marjorie (suppléante de M. PETIT Marc), M. LARREGOLA Michel, Mme MARTINEZ Carole, M. MOUNIE Claude, Mme M'ZOURI Nadira (suppléante de Mme ESTELA-METOIS Joëlle), M. OAKES Jonathan, M. PUGINIER Jean, M. RAINERO Alex.

Excusés : 9

Mme BOY Sandrine, M. CAPDELLAYRE François, Mme DUTILLEUL Céline, M. FUENTES Frédéric, M. IZARD Alain, M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme MADAULE Elisabeth, M. PAILLES Hugues, M. PALMADE Jérôme.

Représentés : 1

M. FUENTES Frédéric ayant donné procuration à M. GIBERT Jean-Michel.

Votants : 14

Quorum : Le comité ne peut valablement délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse de moitié le nombre de membres en exercice. 13 membres étant présents, le comité de direction peut donc valablement délibérer. Les membres absents représentés par un autre membre auquel ils ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents.

Epic Office de tourisme : 2

Mme BRAUN Emmanuelle, directrice

Mme POPLUMONT Sandrine, responsable administrative et financière (RAF)

Secrétaire de séance : RAF / Soumis à : Directrice ; Président

Vu :

- La délibération en date du 10 décembre 2018 par laquelle l'assemblée approuvait la création de l'office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée sous forme d'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régi par les dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération en date du 04 septembre 2020 par laquelle l'assemblée déterminait les membres de l'établissement public de coopération intercommunale qui sont membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- L'arrêté en date du 09 décembre 2020 de désignation des membres représentants les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- L'arrêté en date du 31 mai 2021, abrogeant l'arrêté du 09 décembre 2020, de désignation des membres représentants les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- Les délibérations en date du 17 décembre 2020 par laquelle l'assemblée élisait le Président et le Vice-président parmi les membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- La délibération en date du 20 septembre 2022 par laquelle l'assemblée approuvait la candidature de Mme BRAUN Emmanuelle au poste de directrice de l'EPIC OTI CSM, abrogeant la délibération en date du 15 décembre 2021 ;
- La délibération en date du 28 novembre 2022 par laquelle l'assemblée élisait le Président, abrogeant la délibération en date du 17 décembre 2020 ;
- La délibération en date du 28 novembre 2022 par laquelle l'assemblée élisait les Vice-présidents, abrogeant la délibération en date du 17 décembre 2020 ;
- Le Code général des collectivités territoriales et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- Le Code du Tourisme et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- La délibération en date du 5 avril 2023 par laquelle l'assemblée affectait le résultat 2022.

Présentation du budget primitif 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 568,74	125 331,67	125 331,67
012	CHARGES DE PERSONNEL	215 000,00	306 756,00	306 756,00

	ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 050,00	10 050,00	10 050,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES : 011+012+65 (a)	340 618,74	442 137,67	442 137,67
67	CHARGES EXCEPTIONN ELLES (c)		710,29	710,29
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIO NS (d)	24 000,00	24 000,00	24 000,00
022	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES : a +c+d	364 618,74	466 847,96	466 847,96
023	Virement à sect. invest.	47 310,11	1 777,65	1 777,65
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	7 189,89	12 367,11	12 367,11
	TOTAL DES PRELEVEMEN TS AU PROFIT DE LA SECT° INVES	54 500,00	14 144,76	14 144,76
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	54 500,00	14 144,76	14 144,76
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATI ON DE L'EXERCICE	419 118,74	480 992,72	480 992,72
RESTES A REALISER N-1				
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				480 992,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATION DE CHARGES	7 300,00	6 297,26	6 297,26
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	7 800,00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	103 000,00	360 208,00	360 208,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 000,00	65 968,51	65 968,51
	TOTAL GESTION DES SERVICES : 013 + 70+73+74+75 (a)	163 100,00	432 473,77	432 473,77
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES : a +c	163 100,00	432 473,77	432 473,77
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	163 100,00	432 473,77	432 473,77
RESTES A REALISER N-1				
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				48 518,95
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				480 992,72

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	48 706,00	6 500,00	35 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	28 277,05	10 527,72	19 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	76 983,05	17 027,72	54 500,00
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES			
	TOTAL DES DEPENSES D'OPE. POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	76 983,05	17 027,72	54 500,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	76 983,05	17 027,72	54 500,00
RESTES A REALISER N-1				22 482,00
D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				39 509,72

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 882,96	2 882,96
106	RESERVES	34 140,92	19 154,81	19 154,81
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	34 140,92	19 154,81	19 154,81
	TOTAL DES RECETTES D'OPE. POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	34 140,92	22 37,77	22 37,77
021	Virement de sect. fonct.	47 310,11	1 777,65	1 777,65
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	7 189,89	12 367,11	12 367,11
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECT° D'EXP	54 500,00	14 144,76	14 144,76
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	54 500,00	14 144,76	14 144,76
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	88 640,92	36 182,53	36 182,53
RESTES A REALISER N-1				
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				3 327,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				39 509,72

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention), le Comité de direction :

- **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'exercice 2023 ; ce budget est adopté par chapitre selon la maquette budgétaire M4

Ainsi fait et délibéré en séance à CLAIRA, le 05 AVRIL 2023

Ont signé, au registre, les membres présents

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Comité de
direction.

Le Président du Comité de direction,
Monsieur M. Michel LARREGOLA

